



La modification de la réglementation sur le piégeage a des conséquences inattendues sur le fonctionnement de notre association et surtout sur la répartition de nos activités au cours de l'année. Ainsi par exemple, nous ne sommes pas en mesure de vous donner les résultats de la campagne de piégeage qui vient de s'achever puisqu'ils ne seront disponibles que l'été prochain. Quant à la liste des espèces piégeables dans notre département elle n'est désormais susceptible d'être modifiée qu'au 1^o juillet.

C'est pourquoi ce bulletin prend une forme un peu particulière puisque nous vous y donnons la parole en vous demandant de nous dire ce qui vous intéresse et ce que vous voulez que nous fassions pour vous.

Pour que votre association évolue selon vos besoins, répondez au questionnaire ci-joint.

RUPTURE AVEC L'UNAPAF

Comme vous le savez, l'Union Nationale des Associations de Piégeurs (U.N.A.P.A.F.) est très fière d'avoir obtenu du Ministère de l'Environnement une réforme de la législation du piégeage conforme à ses souhaits.

Comme vous le savez également, votre association a manifesté son opposition à l'essentiel de cette réforme, mais après coup, puisque nous n'avions pas été consultés avant, pas plus d'ailleurs que les autres associations qui composent l'UNAPAF.

Conséquence: lors de l'Assemblée Générale de l'UNAPAF, en septembre dernier, quelques associations ont remis en cause certains aspects de la réforme.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, l'UNAPAF pourrait être amenée à renégocier le texte qu'elle prétend avoir obtenu de haute lutte ...

Considérant que

- l'UNAPAF, en décidant sans nous consulter ce qui est bon pour nous, ne respecte pas les principes élémentaires de fonctionnement d'une association
- Les buts de notre association, qui consistent à défendre le piégeage et les piégeurs quels qu'ils soient, sont en opposition avec ceux de l'UNAPAF qui vise le monopole des associations sur le piégeage

nous avons donc décidé de ne pas renouveler notre adhésion à l'UNAPAF cette année.

Quelles conséquences pour notre association et ses adhérents? Au niveau national, aucune car nous ne serons pas plus mal défendus qu'avant. Cela nous permettra une sérieuse économie mais il nous faudra trouver une assurance en Responsabilité Civile pour les activités de l'association. Plusieurs contacts ont été pris avec des assureurs.

Pour sa part, l'assurance des adhérents dans le cadre de leur activité de piégeage disparaît. Il semble cependant que l'assurance chasse garantit les piégeurs qui sont également chasseurs; pour ceux qui ne sont pas chasseurs, c'est l'assurance en responsabilité civile multirisque qui prend le relais dans la mesure où le piégeage n'est pas un acte de chasse mais un acte de destruction de nuisibles.

LISTE DES NUISIBLES 2007/2008

Nous rappelons que désormais la liste des nuisibles est établie en cohérence avec les dates de la campagne de piégeage, donc du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

En conséquence la liste des nuisibles a été revue au 1^{er} juillet 2007 avec une seule modification: pour la campagne en cours, le raton laveur n'est plus classé nuisible dans la Sarthe! Il est vrai qu'il aurait été curieux de classer nuisible une espèce qui n'existe pas dans notre département alors que d'autres espèces, pourtant bien présentes, peuvent faire des dégâts en toute impunité pendant plus de la moitié de l'année.

Sont donc classés nuisibles: le corbeaux freux, la corneille noire, l'étourneau, la pie et le pigeon ramier, la fouine, le lapin de garenne (sauf dans une dizaine de communes), le ragondin, le rat musqué, le renard, le sanglier (non piégeable), et le vison d'Amérique (piégeage uniquement par cage-piège).

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'APA 72

Suite à notre dernière Assemblée Générale, notre conseil est désormais composé comme suit: Besnard Camille (1^{er} vice-président), Besnard Jean, Blin Patrice (2^{ème} vice-président), Caillibot Olivier (FDC 72), Cruchet Jean-Claude (trésorier adjoint), Delangle Frédéric, Denizé Lucien, de Torcy Philippe (président), Dutertre Yves, Leduc Claudette (secrétaire), Leduc Gilbert, Lemaître Jean, Leroux Jean-Claude, Mezerette Jacques, Patry Raymond, Pivron Philippe, Poirier Daniel (trésorier), Rousseau Georges, Suard André.

Reste à désigner un secrétaire adjoint parmi les membres disponibles.

COLLECTE DE DOUILLES

À l'initiative de l'association des Gardes Particuliers de la Sarthe, et comme cela se pratique dans d'autres départements, il vous est proposé de collecter les douilles de munitions de chasse. Dans un premier temps ne seraient récupérées que les douilles des balles de carabine. Dans l'attente d'un autre mode de collecte, il vous est proposé de les remettre lors de l'assemblée générale ou autres réunions organisées par votre association. Le produit de cette collecte sera reversé à une œuvre humanitaire.

LE CORBEAU, LA CORNEILLE ET LE CHOUCAS

Non, il ne s'agit pas d'une nouvelle fable de La Fontaine mais d'un rappel des caractéristiques et différences de ces trois espèces. Ceci est important car **leur statut juridique est différent.**

Le corbeau (*corbeau freux*) et la corneille (*corneille noire*) sont à peu près de même taille (45 cm) mais la corneille est entièrement noire alors que le corbeau a le bec et l'entourage du bec grisâtre (sauf chez les jeunes). Dans la Sarthe, ces deux espèces sont classées nuisibles .

Le choucas (*choucas des tours*) vit le plus souvent en bande (bruyante) dans les parcs, les clochers, les cheminées élevées etc. Parfois appelé corneille à tort, il est assez facile à reconnaître: au vol il est nettement plus petit (32 cm) que la corneille noire ou le corbeau freux. Vu de près, avec l'arrière de la tête gris et son œil clair, on le différencie facilement d'avec ses "cousins". Et c'est heureux car, malgré les dégâts qu'il peut occasionner, il est protégé! Alors ne vous trompez pas.

ON RECHERCHE ...

Nous sommes toujours à la recherche de lieux où organiser notre assemblée générale et notre journée du piégeur. Et si vous le souhaitez, nous sommes prêts intervenir lors des manifestations locales (fêtes, comices etc.). Contactez-nous au 02 43 27 47 45!

VOS AUTRES SUGGESTIONS

Notre association est là pour répondre à vos besoins. Nous attendons vos suggestions pour de nouvelles activités. Il vous suffit de les exprimer ci-dessous.

.....
.....
.....